

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 01 JUIN 2015  
N°47/2015

**L'AN DEUX MILLE QUINZE LE PREMIER JUIN**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 mai 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS** : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J. L., CERONI J., CHAIB J., DIETRICH F., GALLEGO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

**PROCURATIONS** : CHABANY S. à ZANNI B., DIBON C. à SANCHEZ D., KOENIG S. à MANTONNIER D.

**EXCUSEE** : GALVEZ M.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mr ZANNI Bernard est nommé secrétaire de séance.

**DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE DE LA FACULTE DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

Pour simplifier les démarches et raccourcir les délais de montage des dossiers de demande de subvention de la commune aux organismes publics ou privés susceptibles de participer au financement d'un projet communal, Monsieur Michel MENDEZ, Adjoint aux finances, propose au Conseil de déléguer au Maire la faculté de solliciter les subventions.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**DELEGUE** au Maire la faculté de signer les demandes de subvention adressées aux organismes publics ou privés susceptibles de participer au financement d'un projet communal.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 05 juin 2015

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

